



DEPARTEMENT  
Vaucluse

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CCAS DE CUCURON

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Suffrages exprimés
8	8	6	6

Date de la convocation

04.10.2023

Séance du 10 octobre

L'an deux mille vingt-trois, le 10 octobre, à seize heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du CCAS de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. EGG Philippe, Maire**

**Présents** : Claudie BLANC, Geneviève MANENT, Mireille CERA, Régis VALENTIN, Elisabeth ESTIENNE

**Absentes excusées** : Fat LAKEHAL, Marie-Jo SOTTO

**Secrétaire de séance** : Régis VALENTIN

**Délibération n°04/2023**

**Objet : Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) – Année 2023**

Le dispositif Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est un outil du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), qui vise à permettre à toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, d'accéder à un hébergement et à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir.

Le FSL met en place, sous certaines conditions, des aides financières pour le règlement des frais liés à l'accès à un nouveau logement (premier loyer, dépôt de garantie, ouverture des compteurs, assurance d'habitation, frais de déménagement, mobilier de première nécessité), le règlement des dettes locatives ainsi que des factures d'eau, d'énergie ou de téléphone. Il finance également des mesures d'accompagnement social lié au logement et des actions spécifiques favorisant l'accès ou le maintien dans le logement ou visant la lutte contre la précarité énergétique.

En 2022, sur la commune de Cucuron, les aides se sont réparties comme suit :

Dispositifs	Nombre de bénéficiaires	Montant total des aides
Logements (accès et maintien)	6	1 350 €
Impayés d'énergie	5	1 068.06 €
Impayés d'eau	5	491 €
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>2 909.06 €</b>

Le Fonds est abondé par le Conseil Départemental, l'État, la CAF, la MSA, EDF, ENGIE, les bailleurs sociaux, les communes et les intercommunalités. Le montant des participations est calculé par type d'aide et rapporté au nombre d'habitants :

- Logements : 0.1068 €,
- Énergie : 0.1602 €,
- Eau : 0.1602 €.

Envoyé en préfecture le 17/10/2023  
Reçu en préfecture le 19/10/2023  
Publié le  
ID : 084-268400561-20231010-DE\_04\_2023-DE

Monsieur le Président du CA du CCAS propose une participation de 740 € au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration**

**Approuve**, la proposition de participation au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

**Dit**, que la somme de 740 € sera versée au Département au titre de l'année 2023.

**Précise**, que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif du CCAS 2023.

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Vote :**

**Pour : 6**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits**

**Fait à Cucuron, le 13.10.2023**  
**Le Président du CA du CCAS**  
**Philippe EGG**

**Le secrétaire de séance**  
**Régis VALENTIN**



**Publiée le :**